

Les armes du droit

Plusieurs ouvrages-programmes de clubs de réflexion sur la justice ont été publiés peu avant l'échéance présidentielle, avec pour ambition d'intéresser une classe politique peu à l'aise avec cette institution, et proposer des réformes, essentiellement au principal candidat de la gauche (1). Le livre de Roger Errera est à la fois proche et différent. Proche parce qu'il s'interroge, lui aussi, tant sur la place institutionnelle de la justice en France, dans un rapport complexe à l'État, que sur son rôle dans des domaines aussi importants que la protection des libertés, la lutte contre la délinquance, la justice quotidienne, avant de proposer plusieurs réformes significatives. Mais il est différent de ces autres livres du fait qu'il s'inscrit dans le parcours d'un homme issu des élites à la française, conseiller d'État, spécialiste respecté des libertés publiques, qui avait pesé très tôt dans le débat avec un livre courageux qui avait marqué une génération de juristes : *Les Libertés à l'abandon* (Seuil, 1975).

JEAN-PAUL JEAN

ROGER ERRERA

ET CE SERA JUSTICE

Le juge dans la cité

Gallimard, coll. « Le débat », 400 p., 22,50 €

Roger Errera appartient à cette minorité de membres d'un corps parfois qualifié d'aristocratie administrative, qui n'a jamais hésité à s'engager publiquement dans la défense des libertés tout en contribuant patiemment dans ses fonctions à la construction de l'État de droit. Membre de commissions de réforme sous Robert Badinter, du Conseil supérieur de la magistrature, du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature, auteur de multiples conférences et articles en France et à l'étranger, il a plus particulièrement nourri pendant plus de trente années les débats et les réformes sur le statut du juge, sa déontologie, sa responsabilité, son rôle dans la protection des libertés, dans et parfois contre l'État. Et sa conception de la justice en tant qu'idéal a aussi l'avantage de transcender les sensibilités corporatistes qui depuis plus de deux siècles séparent justice administrative (le Conseil d'État) et justice judiciaire (la Cour de cassation).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire au premier abord, grande est la méconnaissance de la justice et de ses réalités par les hauts fonctionnaires et la classe politique, à l'instar des simples citoyens. La culture de l'État fait l'impasse sur la culture de la justice. Beaucoup de responsables publics sont désarmés quand ils sont concernés par une affaire de justice. Peu arrivent à en comprendre les méandres, la complexité, tant ils sont, comme les journalistes qui forgent l'opinion, fixés sur les « affaires » qui les mettent en cause, ou les drames à l'occasion desquels la compassion envers les victimes et l'appel à la sanction exemplaire des coupables leur servent de viatique.

Le grand intérêt de l'ouvrage de Roger Errera est de remettre en perspective et de documenter, dans un style particulièrement clair et rigoureux, sans jamais être ennuyeux, la nécessité de mettre la justice à la place institutionnelle qui

devrait être la sienne dans une démocratie moderne ; ce, après dix années de recul, dont la période Sarkozy/Dati a constitué le paroxysme d'une maltraitance dénoncée par tous les personnels judiciaires. S'appuyant sur des propositions concrètes et documentées, l'auteur fournit aussi des clés pour ouvrir les verrous qui limitent l'indépendance des juges. Mais tout pouvoir doit s'équilibrer par des contre-pouvoirs, et il intègre en conséquence les légitimes exigences formulées par les citoyens quant à la déontologie, l'évaluation et la responsabilité de ces mêmes juges, selon des modalités permettant toutefois d'éviter tout risque de déstabilisation.

Les chapitres les plus stimulants sont peut-être ceux consacrés aux nouveaux territoires des juges, parmi lesquels on relève bien sûr l'Europe du droit et de la justice qui s'étend progressivement sur le périmètre sacralisé de la loi nationale. On retiendra ainsi la place de la justice dans l'écriture de l'histoire et la concurrence des mémoires, qui a conclu la période de Vichy à travers les procès Barbie, Touvier et Papon, mais pas encore refermé les débats relatifs à la décolonisation qu'ont plutôt attisés les lois mémorielles. Mais, plus encore, on s'intéressera aux développements relatifs aux droits des personnes incarcérées et des étrangers. Roger Errera reprend l'expression de Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui veut lutter contre « l'ignorance abyssale du droit et des procédures dans lesquelles sont placées beaucoup trop de personnes privées de liberté ». Le droit des étrangers a historiquement toujours été lié à la police administrative. S'il est un domaine que l'auteur, avec d'autres, a beaucoup investi et fait progresser pas à pas, c'est bien celui-ci, avec des avancées incontestables de la jurisprudence du juge judiciaire ou administratif, pour limiter la toute-puissance du ministère de l'Intérieur.

Les libertés se défendent d'abord avec les armes du droit. Roger Errera nous offre là un arsenal bien fourni. |

1. *La Justice, un pouvoir de la démocratie*, Terra Nova, 2011 ; *Manifeste pour la justice*, Club « Droits, Justice et Sécurité », Le Cherche Midi, 2012 ; *Pour un État de justice*, Fondation Jean-Jaurès, 2012 ; *Une administration pour la justice*, Club des juristes, 2012.



ROGER ERRERA